



Amiens, le 20 janvier 2020

Communiqué de presse

Réaction suite à la diffusion d'un reportage de l'émission Zone interdite relatif à la protection de l'enfance le dimanche 19 janvier 2020



L'émission Zone Interdite de la chaîne de télévision M6 a diffusé ce dimanche 19 janvier 2020 un reportage traitant de la politique de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et notamment de la prise en charge d'enfants dans certains établissements de protection de l'enfance. Le reportage mentionne un établissement du département de la Somme : la maison d'enfants à caractère social (MECS) de Valloires.

Les images montrent des enfants et des adolescents pris en charge dans des conditions indignes et victimes de violences. Le Président du Conseil départemental et la Préfète de la Somme tiennent à affirmer leur émotion face à ces images et leur détermination à agir pour que ces situations ne se reproduisent pas.

Les lourds dysfonctionnements mis en exergue par le reportage ont déjà donné lieu à des mesures correctrices, à une procédure en justice et à l'installation d'une administration provisoire. Ces décisions sont encore en cours de mise en œuvre aujourd'hui. Si beaucoup reste encore à faire, la gestion des enfants écartés pour leur bien-être de leur cellule familiale exige de rappeler l'engagement des professionnels qui œuvrent au quotidien pour pallier les carences éducatives et affectives que ces enfants ont subies.

Le Conseil départemental est par ailleurs engagé, en lien étroit avec l'État, dans un travail de remise à plat du fonctionnement de l'accueil des enfants et de renforcement des modalités de signalement et de contrôle.

La description de la MECS de Valloires omet de faire état des mesures correctives décidées par les autorités publiques et de l'instruction judiciaire qui sont encore en cours.

Immédiatement après l'information du Président du Conseil départemental au Procureur de la République en mars 2018, le Préfet de la Somme et le Président du Conseil départemental ont décidé conjointement de diligenter une mission d'inspection au sein de la MECS de Valloires. A l'issue de plusieurs semaines d'inspection, les conclusions ont été rendues en septembre 2018 et ont fait l'objet de prescriptions fixées par le Préfet et le Président du Conseil départemental pour garantir la sécurité et le bien-être des enfants.

Face aux délais dans lesquels les prescriptions étaient mises en oeuvre, la mise sous administration provisoire de l'association Valloires a été décidée conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental en juin 2019 ; elle est encore en vigueur aujourd'hui.

Enfin, une instruction est aujourd'hui encore en cours auprès des autorités judiciaires concernant le cas mentionné dans le reportage.

L'ASE est portée par les départements, des professionnels et des familles engagés, mais elle fait face à des difficultés que le Protocole départemental de repérage de l'enfance en danger adopté en décembre 2017, le Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance adopté par le Conseil départemental en février 2019 et la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance mise en œuvre par le Gouvernement visent à résoudre.

Les mesures d'éloignement des enfants de leurs familles, de manière consentante sur décision du Conseil départemental ou sur décision du juge, sont mises en œuvre pour les protéger d'une situation de danger. Ces mesures ont un caractère temporaire, mais leur durée peut varier de quelques jours à plusieurs années. Les enfants sont alors accueillis en famille ou dans des MECS. Cela concerne aujourd'hui 1600 enfants dans le département de la Somme.

Les professionnels et les familles qui prennent en charge les enfants interviennent 24h/24 et 7j/7 pour les accompagner, et ce dans des contextes toujours très difficiles. Leur engagement au quotidien pour pallier les carences éducatives et affectives que ces enfants ont subies doit être rappelé.

Plusieurs rapports parlementaires ont néanmoins dressé le constat des dysfonctionnements de certains établissements et des difficultés auxquelles sont confrontés les départements dans la mise en oeuvre de cette politique.

Pour y répondre, le Gouvernement a mis en place en octobre 2019 une Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance pour 2020 – 2022. Cette stratégie vise à transformer la manière de conduire les politiques publiques et à changer le regard de la société sur les enfants pris en charge par l'ASE. Elle permet de contractualiser avec trente départements en 2020 et de mobiliser 80 millions d'euros de crédits nouveaux pour les enfants de la protection de l'enfance, en particulier ceux qui relèvent également du champ du handicap et du soin. Le département de la Somme a fait part, dès le mois d'octobre 2019, de son souhait de s'inscrire dans la mise en oeuvre de la stratégie nationale dont les objectifs sont conformes avec ceux du schéma départemental de l'enfance.

Malgré ces avancées, certaines réponses restent encore à apporter notamment pour la prise en charge d'enfants aux problématiques complexes qui relèvent de la psychiatrie ou du handicap. Pour y répondre, l'ensemble des acteurs unissent leurs moyens pour construire des solutions personnalisées qui offrent à chacun de ces enfants une prise en charge adaptée et sécurisée.

Au-delà des actions déjà menées, le département de la Somme a mis en place des réponses appropriées aux difficultés constatées, en particulier :

Le département dispose d'un dispositif de repérage de l'enfance en danger rénové en 2017 et adopté par l'ensemble des partenaires (État, justice, associations, intervenants sociaux, etc.). En complément, en 2019, des équipes départementales spécialisées sur l'évaluation des informations préoccupantes ont été mises en place afin de sécuriser le dispositif.

Grâce à un partenariat avec l'État, le département a recruté en 2019 des professionnels spécifiquement chargés d'accompagner les jeunes majeurs après leur prise en charge par la protection de l'enfance. Le contrôle de l'ensemble des lieux d'accueil de la protection de l'enfance sera renforcé dans une logique d'accompagnement des structures dans l'amélioration de la qualité des prises en charge.

Enfin, le Conseil départemental a décidé d'engager 2 millions d'euros supplémentaires en faveur de la politique de la protection de l'enfance en 2020 pour renforcer la qualité des dispositifs (75 millions d'euros pour 2019).

* * *

La protection de l'enfance est une mission particulièrement sensible. Les enfants et les professionnels méritent que le débat sur l'évolution de la protection de l'enfance soit mené en profondeur. L'ensemble des acteurs est engagé dans ce sens.

Contacts presse :

Préfecture de la Somme

Hervé Fossé - 03 22 97 81 48
pref-communication@somme.gouv.fr

Département de la Somme

Eloïse Devred - 03 22 71 81 33
e.devred@somme.fr